

**PAULINE BARRAUD DE LAGERIE**

**Thèse de doctorat présentée et soutenue publiquement le 30 mars 2010.**

**Sous la direction de Sophie Dubuisson-Quellier.**

## **Les patrons de la vertu. Entrepreneurs de morale et instruments de mesure dans la construction de la responsabilité sociale des entreprises (résumé).**

Cette thèse porte sur la construction de la responsabilité des entreprises occidentales quant au respect des droits fondamentaux des travailleurs chez leurs fournisseurs dans les pays du Sud. Depuis les années 1990, en effet, un mouvement « anti-sweatshop » s'est constitué pour opposer aux entreprises l'obligation d'assurer des conditions de travail décentes à ceux qui interviennent dans la production des biens qu'elles commercialisent. Venant s'ajouter aux obligations légales des entreprises, cet impératif moral a jusqu'à présent été largement porté par des organisations militantes qui l'ont assorti de sanctions d'ordres réputationnel et marchand. La thèse s'attache à étudier la dynamique de cette entreprise de morale qui a vu se succéder des démarches de pression pour responsabiliser les entreprises, et des dispositifs de promesse mis en place par les entreprises pour répondre à la critique.

Un chapitre liminaire introduit le lecteur au cœur d'une affaire qui, en 2005, a vu s'affronter des militants et des entreprises sur l'indemnisation des victimes de l'effondrement d'une usine au Bangladesh. Placé en entrée du propos, il a pour objet de rendre concrète la question des conditions de travail dans les pays du Sud, mais également de poser les jalons de notre réflexion sur la genèse et les conséquences de ce type de dispute.

La première partie de la thèse est consacrée à l'étude de la « demande de vertu ». Il s'agit de comprendre comment s'est imposée la règle de responsabilité selon laquelle un donneur d'ordre peut légitimement être tenu pour responsable des mauvaises conditions de travail dans lesquelles sont produits les biens qu'il commercialise. A cette fin, nous procédons à une analyse historique des fondements de la responsabilité indirecte des entreprises envers des travailleurs qui ne leur sont pas subordonnés juridiquement mais qui participent à leur chaîne d'approvisionnement. Ensuite, nous nous attachons à étudier l'action collective construite par une structure militante, le Collectif De l'Ethique sur l'Etiquette (1995-2005), pour organiser l'interpellation et la sanction des entreprises. De l'étiquetage (au sens interactionniste du terme) des entreprises coupables de négligence, à la labellisation (au sens de la matérialisation d'un signal de qualité) des entreprises « socialement responsables », le pas n'est pas aisé à franchir, que ce soit d'un point de vue technique ou politique. Et si nous montrons certains succès de la démarche de responsabilisation, nous analysons tout autant les difficultés que peuvent rencontrer ceux qui envisagent de passer de l'imputation d'une responsabilité négative à la définition d'une responsabilité positive.

La seconde partie de la thèse s'attache à éclairer la façon dont les entreprises ont modifié leurs pratiques pour répondre aux critiques dont elles faisaient l'objet. Nous y étudions le procédé que la plupart des entreprises ont adopté pour garantir une gestion « socialement responsable » de leur parc de fournisseurs : la mise en place d'audits sociaux. Comparable à une forme privatisée d'inspection du travail, la pratique d'audits sociaux suscite une série de questions : quel lien entretiennent les référentiels d'audit avec les textes de droit ? Comment sont définies la conformité et la non-conformité des usines auditées ? Comment les auditeurs utilisent-ils l'instrumentation qui est mise à leur disposition ? A quel type de décisions les jugements de non-conformité conduisent-ils ? Pour aborder ces différentes questions, nous nous appuyons sur le cas d'un système d'audit élaboré par un consortium d'entreprises européennes, le B.S.C.I. (Business Social Compliance Initiative), et adopté par une entreprise textile belge, Textik. En trois temps, nous étudions l'organisation de l'épreuve (instrumentation produite par le B.S.C.I.), puis sa mise en œuvre (évaluation par les auditeurs et décisions du donneur d'ordre Textik), et enfin sa mise en cause par les militants. A chaque étape, nous cherchons à mettre en évidence les valeurs morales qui sous-tendent les choix techniques de ceux qui produisent l'instrumentation, de ceux qui s'en saisissent, et de ceux qui la critiquent.

La deuxième partie laisse présager la poursuite d'un mouvement perpétuel de critique et de contre-critique. Le dernier chapitre, en forme d'épilogue, nous conduit vers une arène conçue pour permettre la clôture du mouvement dialectique, par la décision de s'accorder sur une commune définition du comportement socialement responsable. C'est le projet d'une norme Iso 26000 sur la responsabilité sociale des entreprises, dont nous montrons cependant que, dans un premier temps au moins, il n'atteindra que partiellement son but.

A la croisée de la sociologie morale et de la sociologie économique, de la sociologie des mouvements sociaux et de la sociologie des instruments de gestion, cette thèse a une triple portée. Tout d'abord, elle met en avant le rôle central joué par certains « intermédiaires du marché » dans l'organisation des phénomènes contemporains de consommation engagée d'une part, de responsabilité sociale des entreprises d'autre part. Ensuite, elle permet d'aborder l'articulation qui se fait jour entre valeurs morales, évaluation technique et valorisation économique dans la prise en charge d'une « nouvelle » externalité de l'activité des entreprises occidentales. Enfin, elle éclaire et questionne les premières phases d'un mouvement orienté vers la stabilisation d'un nouveau mode de régulation des conditions de travail *dans* et *par* les échanges commerciaux internationaux.